



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vente

Question écrite n° 75496

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'utilisation des taser et des flash-ball. Le Conseil d'État a, en septembre 2009, annulé le décret autorisant les agents municipaux à utiliser le taser. Cette annulation était motivée par des « dangers spécifiques » de cette arme de catégorie IV. Le groupe Taser fait état dans son rapport d'un risque cardiaque. Il lui demande si le Gouvernement a définitivement arrêté sa philosophie concernant l'emploi du taser.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75496

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3849

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)